

Actualités en droit fiscal

Vendredi 21 septembre 2018
de 9h30 à 18h00 à DIJON

**& Réunion de la Commission de Droit Fiscal et
Douanier**

Samedi 22 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 à DIJON
eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Pierre CASIMIR

Professeur à la Faculté de droit
de Bourgogne

Organisé par :

Michel VITROLLES

Responsable de la Commission de
Droit Fiscal

Horaires :

De 9h30 à 18h00
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Cabinet DU PARC - CURTIL & Associés
4 rue Jeanne Barret
21066 DIJON

Hébergement

Possibilité de réserver une chambre aux
hôtels suivants, situés à proximité du
tramway desservant le cabinet Du Parc
Curtil & Associés

- Hôtel IBIS Centre Clémenceau:
2 avenue de Marbotte – 21 000
DIJON : tel : 03 80 74 67 30.
Chambres à partir de 85€ la nuit
- Hôtel Mercure Centre
Clémenceau : 22 Bld de la Marne
21 000 DIJON : tel : 03 80 72
3113. Chambres à partir de 139€
la nuit.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Programme du séminaire

Actualité du contrôle fiscal, du contentieux et du recouvrement

- 1) Dispositions fiscales intégrées dans la loi 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance
- 2) Vérification de comptabilité et examen de situation fiscale personnelle simultanés : obligation pour l'administration de distinguer les conséquences financières de chaque rectification
- 3) Procédure de rectification
- 4) Contentieux

Actualité des impôts directs

- 1) Abandon de créances
- 2) Conditions d'application du régime mère-fille
- 3) Sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés
- 4) Exonération des plus-values de cession d'une branche complète d'activité
- 5) Exonération des plus-values professionnelles
- 6) Cession de droits sociaux pour les dirigeants de PME
- 7) Plus-value de cession de valeurs mobilières
- 8) Dation en paiement de titres opérée dans le cadre d'un partage successoral
- 9) Conséquences d'un « coup d'accordéon » sur le calcul d'une plus-value de cession de valeurs mobilières
- 10) Calcul de la plus-value de cession de valeurs mobilières réalisée par un particulier à la suite d'une augmentation de capital par incorporation de réserves
- 11) Plus-values à long terme dans le cadre de l'impôt sur les sociétés
- 12) Exonération de la plus-value de cession de la résidence principale et vente à la découpe
- 13) Revenus distribués
- 14) BNC
- 15) Impact du prélèvement à la source sur les revenus fonciers
- 16) Du nouveau à propos des sociétés holding

Actualité de la TVA

- 1) Champ d'application
- 2) Traitement des opérations complexes
- 3) Exonérations
- 4) Fait générateur
- 5) Base d'imposition
- 6) Droit à déduction

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (348 TTC, soit 290€ H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (720 € TTC, soit 600 € H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) (588 € TTC, soit 490 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société :

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

- Je souhaite participer à la réunion de la Commission de Droit Fiscal le samedi matin

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société :

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.